



Association de soutien au Dr Mansour

Contrat de parrainage

Devenir parrain, c'est pour celui qui aime les animaux sans pouvoir forcément en adopter un ou plusieurs, le moyen de se sentir responsable d'une vie et d'assurer un soutien effectif et régulier à l'association qui l'héberge.

Je , soussigné :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal _____ Ville _____ Pays : _____
Tel fixe : _____ Tel portable : _____
Adresse mail : _____ Nom facebook : _____

Parraine :

Espèce : _____ Nom : _____
Robe : _____ Sexe : _____
J'autorise le refuge à faire apparaître mon nom sur le forum : oui non
J'autorise le refuge à faire bénéficier en cas d'urgence, de biens matériels ou financiers donnés, à d'autres animaux :
 oui non

Le parrainage se fera selon la formule :

- Paiement mensuel de : euros/ mois
 Paiement annuel de : euros x 12 mois soit euros en 1 ou 2 fois

Et commencera au mois de :

- Par chèque à l'ordre de : A.S.D.M 1 rue du gué de selle 53600 Mezangers
 Par Paypal à l'adresse : soutien.au.dr.mansour@gmail.com
 Par virement bancaire permanent : IBAN : FR76 1380 7007 6432 1210 3599 368

- Le parrain peut de plus, à tout moment, adresser un colis à son filleul par l'intermédiaire de l'association, qui se chargera de le transmettre à son destinataire dans les meilleurs délais.
- L'association s'engage à vous donner des nouvelles régulières de votre filleul (messages, photos, vidéos).
- L'A.S.D.M reste seule propriétaire de l'animal jusqu'à son adoption et par conséquent seul décisionnaire concernant celui-ci. Le parrain dispose en revanche d'un droit d'information concernant son filleul.
- En cas d'adoption ou du décès de l'animal parrainé, les dons restent acquis à l'association.
A la demande du parrain, le contrat de parrainage pourra être transféré vers un autre animal de son choix ou stoppé.

Fait à _____ le _____

Signature